

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé  
M<sup>me</sup> LE MARCHAND Régine  
M. BOUFFORT Bertrand  
M<sup>me</sup> BOISNARD Karine  
M. BAURY Samuel  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE BERTIN Nathalie  
M. CHARDIGNY Thomas  
M<sup>me</sup> LE GALL Josette  
M. GARNIER Michel  
M. MOKHTARI Mustafa  
M. BABOU Cyprien  
M. ANDRÉ Sylvain  
M. BAUDY Jérôme  
M<sup>me</sup> HERCEG GALESNE Zlatka  
M. GUILLEMET Eric  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY KANY Véronique  
M<sup>me</sup> YSOPE Carine  
M. PERRUDIN Gildas  
M<sup>me</sup> MONTESINOS Esther  
M. BAILLY Cédric  
M<sup>me</sup> CHARLÈS Mathilde  
M<sup>me</sup> BRENDEL Charlotte  
M<sup>me</sup> BROSSERON Christine  
M. LE MARCHAND Julien  
M. ROUAULT Philippe  
M. CHAIZE Alain  
M<sup>me</sup> QUEMENER Anne Marie  
M<sup>me</sup> ROBIN Amélie  
M<sup>me</sup> CHARRIER Catherine  
M. DESMOULIN Gil

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. JUMAUCOURT Arthur a donné pouvoir à M. DESMOULIN Gil.  
M<sup>me</sup> D'HEROUILLE Véronique a donné pouvoir à M<sup>me</sup> BOISNARD Karine.  
M. PHILOUX Pascal a donné pouvoir à M. ROUAULT Philippe.

### Secrétaire de séance :

Mme Régine LE MARCHAND



01/26 – 07 avril 2026

## Association Espace Emploi - Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

**Le rapporteur,**

- invite le conseil municipal, conformément à l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales, à procéder à la désignation d'un délégué titulaire, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association Espace Emploi, et d'un délégué suppléant.
- rappelle que, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »

Par conséquent, le rapporteur propose au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

**VOTE : Unanimité**

**Le rapporteur,**

- propose la candidature de Mme M. CHARLES en qualité de délégué titulaire
- demande s'il y a d'autres candidatures
- puis procède au vote à main levée

**Le rapporteur,**

- propose la candidature de : Mme N. LEFEBVRE-BERTIN en qualité de délégué suppléant
- demande s'il y a d'autres candidatures
- puis procède au vote à main levée

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 30 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Régine LE MARCHAND.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

